

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Portant réglementation temporaire de stationnement parkings
Rue Amagat et rue du Commerce**

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route et notamment les articles L 411-1, R 411-21-1, R 417-6,
- La 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 11 février 2008,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des employés communaux, durant les travaux d'installation des guirlandes et des décors de Noël,

ARRETE

Article 1 : Le mercredi 03 décembre 2025, de 8h00 à 12h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de la rue Amagat.

Article 2 : Le jeudi 04 décembre 2025, de 6h30 à 8h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements de parking, situés devant : le 71 rue du Commerce, le 68 rue du Commerce, le 109 rue du Commerce.

Article 3 : Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place, par la commune de SAINT-SATUR, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de SAINT-SATUR.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 27 novembre 2025

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

